



Le Projet Personnalisé de Scolarisation

- L'équipe pluridisciplinaire de la MDPH élabore le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) de votre enfant. Ce projet comporte les compensations nécessaires à sa scolarisation (aide humaine aménagement emploi du temps, matériel pédagogique...)
- Ce PPS est ensuite transmis à la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes handicapées (CDAPH)
- La CDAPH notifie le PPS

Ce PPS définit les modalités de scolarisation du jeune en situation de handicap ainsi que les actions pédagogiques, psychologiques, éducatives, médicales et paramédicales répondant à ses besoins particuliers. Il tient compte de ses souhaits ainsi que de ceux de ses parents et permet d'assurer la cohérence et la continuité de son parcours scolaire. C'est sur la base du projet personnalisé de scolarisation que la CDAPH se prononce sur l'orientation du jeune en situation de handicap, en particulier dans le cas d'une scolarisation collective ou en milieu spécialisé. Un enseignant référent est chargé de la mise en œuvre et du suivi du PPS de l'élève handicapé. À ce titre, il est en relation avec la MDPH, l'équipe enseignante, les services et les personnels de santé qui interviennent auprès de ce dernier. Il contribue également à l'information de ses parents

Ce sont **les parents** qui ont l'initiative du PPS et qui en adressent la demande à l'aide du formulaire cerfa 13788*01

La mise en œuvre d'un PPS s'impose à tous les partenaires en général et donc à l'Éducation nationale en particulier.

Voir document PPS ci dessous :

Cachet MDPH

Projet Personnalisé de scolarisation (PPs)

(décisions, avis et préconisations pour la période / /20 – / /20)

Date de dépôt du dossier à la MDPH : / /20

Identification

NOM et Prénom de l'élève : / / / / Date de naissance : / /

N° de dossier MDPH : / / / /

Nom et coordonnées de l'enseignant référent du secteur : / / / /

Établissement fréquenté : / / / / Classe fréquentée : / / / /

Établissement prévu à la prochaine rentrée : / / / /

Classe envisagée à la prochaine rentrée : / / / /

orientation concernant la scolarité

scolarisation en milieu scolaire ordinaire	
classe ordinaire 1er degré	
classe ordinaire 2e degré	
classe pour l'inclusion scolaire (CLIS)	
unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS)	
centre de formation d'apprentis spécialisé (CFAS)	
unité d'enseignement	
unité d'enseignement et scolarisation en milieu ordinaire en temps partagé	
enseignement par le CNED	
enseignement à domicile	
enseignement à domicile par le SAPAD	

- Temps effectif de scolarisation et sa répartition entre les différents lieux (école ordinaire, UE, domicile....)

aménagement et accompagnement pour la scolarité

- Aide humaine

aide humaine individuelle avec quotité horaire/temps effectif de scolarisation en milieu ordinaire :	
aide humaine mutualisée (sans quotité horaire)	

- Activités attendues de la personne chargée de l'aide humaine individuelle ou mutualisée

1. accompagnement des jeunes dans les actes de la vie quotidienne	
1.1 assurer les conditions de sécurité et de confort	
[1.1.1] Observer et transmettre les signes révélateurs d'un problème de santé	
[1.1.2] S'assurer que les conditions de sécurité et de confort soient remplies	
1.2 aider aux actes essentiels de la vie	
[1.2.1] Aider à l'habillage et au déshabillage	
[1.2.2] Aider à la toilette et aux soins d'hygiène de façon générale	
[1.2.3] Aider à la prise des repas. Veiller, si nécessaire, au respect du régime prescrit, à l'hydratation et à l'élimination	
1.3. Favoriser la mobilité	
[1.3.1] Aider à l'installation matérielle du jeune dans les lieux de vie considérés	
[1.3.2] Permettre et faciliter les déplacements internes et externes du jeune (vers ses différents lieux de vie considérés, le cas échéant dans les transports utilisés) ainsi que les transferts	
2. accompagnement des jeunes dans l'accès aux activités d'apprentissage	
[2.1] Stimuler les activités sensorielles, motrices et intellectuelles du jeune en fonction de son handicap, de ses possibilités et de ses compétences	
[2.2] Utiliser des supports adaptés et conçus par des professionnels, pour l'accès aux activités d'apprentissage, comme pour la structuration dans l'espace et dans le temps	
[2.3] Faciliter l'expression du jeune, l'aider à communiquer	
[2.4] Rappeler les règles d'activités dans les lieux de vie considérés	
[2.5] Contribuer à l'adaptation de la situation d'apprentissage en lien avec le professionnel et/ou le jeune adulte majeur par l'identification des compétences, des ressources, des difficultés du jeune	
[2.6] Soutenir le jeune dans la compréhension et dans l'application des consignes pour favoriser la réalisation de l'activité conduite par le professionnel	
[2.7] Assister le jeune dans l'activité d'écriture, la prise de notes	
[2.8] Appliquer les consignes prévues par la réglementation relative aux aménagements des conditions de passage des épreuves d'examen ou de concours et dans les situations d'évaluation, lorsque la présence d'une tierce personne est requise	
3. accompagnement des jeunes dans les activités de la vie sociale et relationnelle	
[3.1] Participer à la mise en œuvre de l'accueil en favorisant la mise en confiance du jeune et de l'environnement	
[3.2] Favoriser la communication et les interactions entre le jeune et son environnement	
[3.3] Sensibiliser l'environnement du jeune au handicap et prévenir les situations de crise, d'isolement ou de conflit	
[3.4] Favoriser la participation du jeune aux activités prévues dans tous les lieux de vie considérés	

- Choix pour le parcours scolaire des jeunes sourds, d'un mode de communication

communication bilingue : langue des signes et langue française	
communication en langue française avec LPC (langage parlé complété)	
communication en langue française sans LPC (langage parlé complété)	

- Matériel pédagogique

matériel pédagogique pour déficience visuelle	
matériel pédagogique pour déficience auditive	
matériel informatique et audiovisuel adapté	
matériel pédagogique adapté autre (préciser) :	

- Mobilier adapté

mobilier adapté sans précision	
--------------------------------	--

- Transport scolaire

transport scolaire sans précision	
transport en commun	
véhicule sanitaire léger	
véhicule aménagé	
Taxi	
véhicule de la famille	
ambulance	

- Préconisations scolaires

(1) Aides visuelles

photocopies élargies	
polices de caractères adaptées	
traces écrites du cours (plan fourni en amont)	
<i>time-timer</i>	
pictogrammes	
surligneurs	
interlignages	
pochoirs guide	
lettres magnétiques	
syllabes mobiles	

fiches méthodologiques	<input type="checkbox"/>
aides mnémotechniques	<input type="checkbox"/>
check-list	<input type="checkbox"/>
exercices à trous	<input type="checkbox"/>
autre (préciser) :	<input type="checkbox"/>

(2) Aides auditives

dictaphone	<input type="checkbox"/>
magnétophone, lecteur mp3	<input type="checkbox"/>
livres préenregistrés	<input type="checkbox"/>
oraliser les consignes	<input type="checkbox"/>
autoriser la lecture à voix basse	<input type="checkbox"/>
autre (préciser) :	<input type="checkbox"/>

(3) Aides informatiques

ordinateur notifié	<input type="checkbox"/>
ordinateur collectif	<input type="checkbox"/>
logiciels adaptés (précisez)	<input type="checkbox"/>
livres numériques	<input type="checkbox"/>
exercices numérisés	<input type="checkbox"/>
cours numérisés	<input type="checkbox"/>
synthèse vocale	<input type="checkbox"/>
autre (préciser) :	<input type="checkbox"/>

(4) Aides comportementales

structuration des activités scolaires	<input type="checkbox"/>
structuration des habiletés sociales	<input type="checkbox"/>
contrat de comportement et/ou de travail	<input type="checkbox"/>
autre (préciser) :	<input type="checkbox"/>

(5) Autres aides

positionnement dans la salle de cours	
lieu ressource dans l'établissement	
aménagements pédagogiques (préciser) :	
Autre (préciser) :	

- Informations connues sur les avis d'aménagement des conditions d'examens ou de concours déjà obtenus :

orientation vers un dispositif médico-social jeune avec précision, dans le cas d'un établissement, de la modalité d'accompagnement (accueil de jour, internat, semi-internat).

institut médico-éducatif (IME)	
institut d'éducation motrice (IEM)	
institut d'éducation sensorielle (IES)	
institut thérapeutique, éducatif, et pédagogique (ITEP)	
service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)	
service d'accompagnement familial et d'éducation précoce (SAFEP) déficience auditive	
service d'accompagnement familial et d'éducation précoce (SAFEP) déficience visuelle	
service de soutien à l'éducation familiale et à la scolarisation (SSEFIS)	
service d'aide à l'acquisition de l'autonomie et à la scolarisation (SAAAIS)	
service de soins et d'aide à Domicile (SSAD)	

Préconisations

centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP)	
CAMSP polyvalent	
CAMSP spécialisé	
centre médico-psycho-pédagogique (CMPP)	
soins (toutes modalités)	
autres (préciser) :	

